

## Fonds pour l'initiative des Habitants (FIH)

### Règlement intérieur

#### Objectifs du FIH

Le F.I.H. a pour objectifs :

- d'encourager les initiatives collectives d'habitants dans les quartiers prioritaires, en leur apportant une aide technique, méthodologique, matérielle et/ou financière rapide,
- de promouvoir les capacités des groupes ou personnes à s'organiser et à favoriser l'autonomie,
- de qualifier le réseau d'acteurs de quartiers en renforçant ses compétences,
- de renforcer la cohésion sociale des QPV en y associant les habitants,
- de renforcer les échanges entre associations, techniciens et habitants,
- de favoriser la mixité sociale et/ou entre les quartiers,

#### Critères de recevabilité des projets au FIH

- Le groupe doit être composé d'au minimum 3 personnes.
- Une des trois personnes minimum doit avoir au moins 18 ans.
- Les personnes peuvent résider sur tous les quartiers de la ville. Les projets relevant des Quartiers de Politiques de la Ville (QPV) seront prioritaires.

#### Critères d'éligibilité :

- Tout projet déposé au FIH revêt une dimension d'intérêt général et une dimension collective.
- Tout projet se déroule sur un quartier QPV ou implique un retour sur un quartier QPV
- Un groupe ayant déjà été financé pour un projet ne pourra présenter le même projet qu'en y apportant un aspect novateur pour être éligible.
- Pour tout projet situé dans les quartiers hors QPV, il sera demandé de s'appuyer sur les structures locales des quartiers prioritaires afin de communiquer l'action vers les habitants de ces quartiers dans l'idée de favoriser l'ouverture.
- Tout projet est accessible au plus grand nombre et pour tout public.
- Lorsqu'il s'agit de manifestations ou d'événements publics payants, la participation financière demandée aux habitants est symbolique.

#### Types de projets qui peuvent être financés :

- Des manifestations festives qui développent le lien social dans un esprit d'ouverture et de mixité
- Des projets qui favorisent les liens interculturels
- Des projets qui favorisent les liens intergénérationnels
- Des projets qui renforcent le lien parent-enfant
- Des projets qui favorisent la protection de l'environnement, la sensibilisation au développement durable
- Des projets qui visent à développer les solidarités
- Des projets qui favorisent l'égalité homme-femme
- Des projets qui améliorent le cadre de vie
- Des projets qui permettent aux habitants, en particulier non expérimentés, de développer collectivement des compétences et des capacités en montage de projet.

### **Types de projets exclus du financement :**

- Les formations individuelles
- Les sorties familiales
- Les sorties entre amis
- Les projets portés par les structures
- Les actions déjà existantes ou pré existantes.
- Les actions ne permettant pas la mixité inter/intra quartier

### **Comment faire une demande de FIH ?**

1. Prendre contact avec le référent FIH pour faire part de votre volonté de demande de FIH.
2. Télécharger le dossier de demande FIH 2017 sur le site Internet de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ou le demander au référent FIH
3. Renvoyer cette demande au référent FIH
4. Venir présenter le projet en comité de gestion

### **Modalités de fonctionnement du comité de gestion :**

- Le comité de gestion se réunit dans un délai de 20 jours maximum après dépôt du dossier complet.
- Le comité de gestion prend ses décisions de préférence par consensus, il n'est fait recours au vote à la majorité simple qu'en cas d'impossibilité de tomber d'accord.
- La composition du comité de gestion peut être modifiée par une réunion de ce comité où plus de 50% des membres sont présents.
- La présence d'au minimum 4 représentants est requise pour que se réunisse le comité. La réunion se tient avec les membres présents, pour éviter les blocages et les retards qui seraient contraires à la philosophie du dispositif qui exige souplesse et réactivité.
- Pour raison de neutralité les Conseillers Citoyens ne doivent pas siéger au comité de gestion sur un projet portant une action sur leur quartier
- Le groupe d'habitants qui demande un soutien du FIH vient présenter son projet au comité de gestion qui écoute puis pose des questions, un débat s'engage ensuite avec les porteurs du projet.
- À l'issue de la présentation, les membres du comité de gestion délibèrent à huis clos.

### **Composition du comité de gestion :**

- Déléguée du Préfet à la Politique de la Ville
- Centre social Lucie Aubrac Kellermann
- Centre social de Saint-Roch
- Association des quartiers prioritaires (Sélia, Nez Rouges ...)
- KAFE/MPES
- Conseils citoyens de Kellermann et/ou de Saint-Roch L'Orme (1 représentant par conseil)
- Bailleurs Sociaux
- Service politique de la Ville (Médiateur et/ou chef de projet politique de la Ville)

Tout groupe d'habitants qui a porté un projet peut envoyer un représentant au comité de gestion, il en devient membre pour un an.

### **Plafond de financement**

- Il est fixé à 1000 € maximum par projet
- La caisse du FIH est limitée. Lorsque les possibilités de financement seront épuisées, les projets seront refusés.
- Un même groupe de 3 personnes ne peut pas déposer plus de 2 projets par an.
- Intervention à 100 % possible, sur justification
- Les associations ne peuvent pas déposer de demande de subvention au FIH, sauf pour une association de moins de 3 ans qui ne perçoit aucune subvention.

### **Modalités de décaissement du fonds**

- Le FIH est géré par le service Politique de la Ville de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, dont une des missions est de soutenir l'initiative des habitants.
- Le montant de l'enveloppe 2017 s'élève à 4 236 €.

### **Engagement moral des habitants soutenus par le FIH :**

La sollicitation d'une aide financière et l'attribution de celle-ci amène le groupe porteur de projet à un engagement moral, auprès du comité de gestion, impliquant :

- une présentation du projet avant l'action
- un bilan après l'action

### **Mise en réseau des porteurs de projets et valorisation des initiatives.**

À la fin de chaque année, un bilan convivial est organisé réunissant les membres du comité pilotage, les porteurs de projet FIH de l'année en cours et les intéressés par le dispositif. Cette réunion est l'occasion de partager les expériences, de faire un bilan des actions menées dans un cadre convivial et de valoriser les initiatives prises par les habitants.